



RECU EN PREFECTURE

Le 22 octobre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201009-D00619610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 octobre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

Mme Julie CHETTOUH

Absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Aurélien LAROPPE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Hasni ALEM, M. Laurent CROIZIER donne pouvoir à Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Marc FAIVRE donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à M. Anthony POULIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à M. François BOUSSO, M. Christophe LIME donne pouvoir à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), Mme Laurence MULOT donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie WANLIN donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : Interreg franco-Suisse ARC HORLOGER

Interreg franco-suisse ARC HORLOGER

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	25/09/20	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'approbation du projet Interreg franco-suisse « ARC HORLOGER : coordonner et pérenniser la transmission et la promotion des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art dans l'Arc jurassien franco-suisse » et son financement. Porté conjointement par Grand Besançon Métropole et arcjurassien.ch, ce projet s'inscrit dans la continuité de la candidature franco-suisse des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art au patrimoine immatériel de l'humanité, et répond à plusieurs objectifs :

- créer une structure de coordination transfrontalière pérenne
- développer des supports de promotion à l'intention du grand public et des outils d'animation des communautés
- mettre en œuvre les premières mesures de sauvegarde annoncées dans la candidature UNESCO.

Partenaire de ce projet, la Ville de Besançon assure, en collaboration avec le musée international d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds, le pilotage d'une des actions du projet qui consiste en la constitution d'un fonds photographique des savoir-faire. Cette action fera l'objet d'une exposition présentée conjointement au musée du Temps à Besançon et au musée international d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds.

I. Présentation du projet ARC HORLOGER

En mars 2019, la France et la Suisse ont déposé auprès de l'UNESCO la candidature conjointe des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art au patrimoine culturel immatériel (PCI). La démarche, pilotée par Grand Besançon Métropole (GBM) et par l'Office fédéral de la culture, a été préparée en étroite collaboration avec les communautés détentrices de ces savoir-faire de part et d'autre de la frontière ; plus de 120 artisans-horlogers, représentants des centres de formation et de musées de l'Arc jurassien et au-delà y ont contribué activement. Une réponse de l'UNESCO est attendue fin 2020. Toutefois, malgré l'effervescence suscitée par cette candidature, la dynamique entre acteurs ne perdurera pas et les mesures de sauvegarde inscrites dans le dossier de candidature ne sauront être mises en œuvre sans la mise en place d'une coordination pérenne et transversale. C'est pourquoi Grand Besançon Métropole et arcjurassien.ch (association fédérant les quatre cantons frontaliers) ont joints leurs forces pour élaborer un projet Interreg France Suisse intitulé « ARC HORLOGER : coordonner et pérenniser la transmission et la promotion des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art dans l'Arc jurassien franco-suisse. »

Ce projet répond à plusieurs objectifs :

- créer une structure de coordination transfrontalière pérenne
- développer des supports de promotion à l'intention du grand public et des outils d'animation des communautés
- mettre en œuvre les premières mesures de sauvegarde annoncées dans la candidature UNESCO.

Le projet est mis en œuvre entre mars 2020 et décembre 2022.

La particularité de ce projet est d'avoir deux chefs de file : Grand Besançon Métropole côté français et **arcjurassien.ch** côté suisse auxquelles s'ajoutent d'autres partenaires français et suisses : Ville de Besançon/musée du Temps, le PETR Pays Horloger et le musée international de l'horlogerie de la Chaux-de-Fonds.

Les chefs de file affectent chacun une personne à temps partiel à la conduite du projet et assurent une responsabilité commune dans le pilotage de l'ensemble des actions. Les autres partenaires dont la Ville de Besançon interviennent prioritairement sur l'action qui les concerne et y affectent les moyens humains et financiers nécessaires. Le pilotage des différentes actions a été réparti comme suit :

- création d'une structure de coordination transfrontalière : GBM et **arcjurassien.ch**
- création d'outils d'animation et de communication : **arcjurassien.ch**
- préfiguration d'un portail d'orientation documentaire : PETR Pays Horloger
- constitution d'un fonds photographique des savoir-faire : Ville de Besançon/musée du Temps et le musée international de l'horlogerie de la Chaux-de-Fonds
- forum de la formation : GBM

Une convention inter partenariale entre les protagonistes français définit les modalités de partenariat entre le chef de file et ses partenaires. En tant que chef de file, GBM présente au nom de tous les partenaires français la demande de subvention provenant du FEDER pour la réalisation du projet. GBM est également coordonnateur des autres partenaires français co-signataires de cette convention. Cette convention a été adoptée en Conseil municipal du 27 février 2020.

II. Présentation de l'action « Constitution d'un fonds photographique des savoir-faire »

La Ville de Besançon par l'intermédiaire du musée du temps (MDT) et le musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds (MIH), se sont associés pour la constitution d'un fonds photographique des savoir-faire horlogers.

A l'issue d'un concours photographique ayant réuni une trentaine de candidatures, six photographes professionnels ont été retenus sur la base de leur proposition artistique et pour la complémentarité de leurs visions. L'ensemble de leurs travaux composera ainsi une exposition commune traitant la question du Patrimoine culturel immatériel sur le territoire de l'arc jurassien franco-suisse. Cette exposition se déroulera simultanément sur deux sites du 14 novembre 2020 au 7 novembre 2021, chacun des musées présentant les œuvres de trois photographes.

Intégrée aux expositions permanentes des musées, l'exposition permettra de souligner le caractère indissociable des collections matérielles avec le Patrimoine culturel immatériel et d'interpeller le visiteur sur sa propre conception du patrimoine immatériel.

Les photographes - Thomas Brasey, Raphaël Dallaporta, Christophe Florian, Jean-Christophe Béchet, Marie Hudelot et Joseph Gobin - ont ainsi été choisis pour leur capacité à se distancier des représentations existantes et à offrir de nouvelles approches et perspectives sur la manière de considérer, de faire voir et de faire valoir les savoir-faire horlogers de part et d'autre de la frontière, tout en témoignant de la diversité de leurs détenteurs. Les 120 tirages photographiques réalisés seront conservés à long terme dans les collections des deux institutions.

L'exposition fera l'objet d'un catalogue commun. Les images seront également projetées lors de la Nuit de la photo organisée en février 2021 à La Chaux-de-Fonds.

III. Budget et plan prévisionnel de financement du projet ARC HORLOGER

Le budget prévisionnel global du projet ARC HORLOGER est estimé à 669 331,21€ répartis comme suit :

Part Suisse	409 090,89 €
Part France	260 240,32 €
<i>Dont part Ville</i>	<i>75 723,76 €</i>
TOTAL	669 331,21 €

Pour la Ville de Besançon, le budget prévisionnel se répartit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	16 455,44 €	Autofinancement 20 % minimum	15 144,76 €
Frais de bureau et frais administratifs	2 468,32 €	Interreg 65 %	49 220,44 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services extérieurs	56 800,00 €	Subvention Région BFC (15 % maximum)	11 358,56 €
TOTAL	75 723,76 €	TOTAL	75 723,76 €

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur ce projet,
- approuve son plan de financement,
- autorise Mme la Maire ou son représentant à solliciter les financements auprès des partenaires, à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du projet.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0